

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
Chambéry
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq octobre, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 35 **Quorum : 18**

Présents : 24

Ayant donné un Pouvoir : 08

Absents : 03

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 32

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 32

Pour : 32

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 17**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

19/10/2022

24 présents : **Avressieux :** MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier.
Belmont-Tramonet : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. **Champagneux :** Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. **Domessin :** Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. LESAGE Claude. **La Bridoire :** Mme JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin :** Mme FERRARI Myriam, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal. **Rochefort :** M. ARGOUD Yves. **Saint Béron :** Mme VERRIER Muriel, M. BILLON Pierre. **Saint Genix-les-Villages :** Mmes BARBIN Régine, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, M. PARAVY Jean-Claude. **Sainte Marie d'Alvey :** / . **Verel-de-Montbel :** M. CEVOZ-MAMI Christian.

08 Pouvoirs : M. PICHE Barthélémy à Mme ANDRE Valérie, M. LOMBARD Daniel à M. ARGOUD Yves, M. PEYSSONNERIE Daniel à Mme FERRARI Myriam, Mme YACONO Céline à M. BERTHOLLIER Christian, M. PERROT Alain à Mme VERRIER Muriel, M. LARDE Alain à M. BILLON Pierre, M. DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre à Mme PICARD Marie-France, M. REVEL Daniel à M. PARAVY Jean-Claude.

03 Absents : M. CORMIER Philippe, Mme COUDURIER Françoise, M. PERSON Philippe.

**OBJET : CRECHE DE DOMESSIN – DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE
DU PROGRAMME DETR / DSIL 2023**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu les statuts de la communauté de communes Val Guiers adoptés par délibération du 26 septembre 2017,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2022_04_26_08 du 26 avril 2022 portant choix d'implantation de nouvelles places de crèche ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2022_05_24_02 du 25 mai 2022 portant choix cession d'un terrain par la Commune de Domessin pour la construction d'une crèche

Considérant que la communauté de communes Val Guiers est compétente en matière de développement d'une politique territoriale Petite enfance et Enfance-Jeunesse ;

Considérant que la communauté de communes Val Guiers organise le service Petite enfance à destination des jeunes enfants de 0 à 3 ans et a décidé la création de 11 nouvelles places de crèche sur la polarité de Pont de Beauvoisin / Domessin, portant le total à 30 places de crèche sur cette polarité réparties en deux équipements : l'un de 12 places à Pont de Beauvoisin, l'autre de 18 places à Domessin ;

Considérant que la commune de Domessin a proposé la cession d'un terrain cadastré n°B1366 situé au chef-lieu dans le quartier des écoles ;

Considérant que la communauté de communes assurera la maîtrise d'ouvrage de la construction de la nouvelle crèche de 18 places ;

Considérant que l'Etat aide les collectivités dans leurs projets d'investissement en Petite Enfance par le biais de subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

Considérant le plan de financement suivant :

Financeurs	Subventions	Part de financement
CAF	501 500,00 €	32%
Etat	506 220,00 €	33%
Conseil régional	135 000,00 €	9%
Conseil départemental	82 000,00 €	5%
Autofinancement	309 180,00 €	21%
Total	1 533 900,00 €	100%

MONSIEUR LE PRESIDENT :

- Propose que la communauté de communes dépose une demande d'aide à l'investissement auprès de l'Etat dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle crèche de 18 places à Domessin ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Par 32 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention

➤ **AUTORISE** le Président à déposer une demande d'aide à l'investissement auprès de l'Etat dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle crèche de 18 places à Domessin ;

➤ **MANDATE** le Président pour signer cette demande de subvention et toute autre pièce nécessaire au dossier.

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 10/11/2022,

LE PRESIDENT,
Paul REGALLET

